

que si la chambre accepte la proposition de l'honorable premier ministre, aucun député de la gauche, ni aucun député de la chambre, ni le pays, n'auront raison de regretter d'avoir accordé cette aide à ce chemin de fer. Je crois que la prophétie faite par l'honorable député de Perth-sud (M. Trow) qui a visité ce pays, s'accomplira et que ce chemin de fer ouvrira à la colonisation et développera une des plus belles parties des territoires du Nord-Ouest.

Motion adoptée, et la chambre se forme en comité sur la résolution.

(En comité.)

M. MILLS (Bothwell) : Je ne retiendrai le comité que quelques instants, au sujet de cette résolution. Je n'approuve pas les remarques faites devant cette chambre par l'honorable député de Selkirk (M. Daly), lorsqu'il a dit que vous ne pouvez pas limiter les colons du Nord-Ouest à un district déterminé. M. l'Orateur, d'après ce que nous connaissons de nos territoires—et cette expérience ne diffère pas de celle qu'ont acquise nos voisins des États-Unis—les colons vont s'établir où ils croient pouvoir obtenir des voies de communications pour expédier leur produits. Lorsque les colons sont dirigés sur la petite Saskatchewan et Battleford, et en haut de la rivière Saskatchewan, ils se sont rendus là, parce que la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique avait été localisée en cet endroit, et parce qu'ils espéraient que le chemin serait construit quelque temps après qu'ils seraient établis.

L'honorable député dit : il nous faut construire ces chemins dans le but de faire coloniser ce pays. Pourtant nous avons déjà des centaines de milles de chemins où il y a très peu de colons. La population des territoires du Nord-Ouest est bien moindre que la population qui s'est établie le long de quelques chemins de fer dans Ontario, lesquels n'ont pas 100 milles de longueur. Le fait de construire de longs chemins de fer avant que le pays soit habité, ne facilite pas la colonisation. Il est vrai que dans les prairies, les chemins de fer doivent devancer la colonisation ou, tout au moins, la suivre, mais cela est déjà fait. Nous avons déjà des chemins de fer qui devancent la colonisation. Ces parties du territoire sont encore à coloniser, et nous possédons tous les avantages possibles pour y attirer l'immigration, et nous n'en offrirons pas plus en construisant ce chemin. Je pense M. l'Orateur, que le très honorable ministre a décidé de faire construire ce chemin, si c'est possible, et que le crédit sera voté, que les terrains seront accordés et les travaux poussés avec activité. Il nous faut donc considérer les choses comme si le chemin devait se construire. L'honorable député dit que la question de savoir si nous allons disséminer la population dans tout le pays, ou chercher à la retenir dans certaines limites, a déjà été réglée. Je sais qu'on devait faire cet essai, mais j'ai cru que la colonisation n'a pas été aussi rapide que le croyait l'honorable premier ministre, et voilà pourquoi la question reste encore ouverte. A tout événement, c'est une question libre en tant qu'elle concerne le chiffre réel de la population, et l'honorable ministre doit être convaincu que ses dix années d'expérience de la politique qu'il croyait être dans l'intérêt public, ne lui ont pas rapporté de succès. De fait, ça été un insuccès, et si l'on avait essayé une autre expérience sans plus de succès, ça aurait encore été un insuccès.

M. DALY.

Actuellement, l'honorable ministre ne peut donc pas dire que c'est une question à décider, parce qu'il a essayé cette expérience pendant longtemps. Il y a des milliers de chemins qui sont construits sans que la population soit allée s'établir dans ces endroits, et comme l'on avait surtout en vue de coloniser ce pays en entreprenant ces travaux, on ne peut dire que l'expérience a réussi, malgré toute la confiance que puisse avoir l'honorable député de Selkirk (M. Daly).

Il y a d'autres considérations qui se rapportent à ce sujet. Nous savons que si ce pays se colonise, des provinces se fonderont et il faudra des revenus pour maintenir les gouvernements de ces provinces. Où prendra-t-on ces revenus ? Quelques-unes des anciennes provinces n'ont pas montré beaucoup d'anxiété pour avoir la taxe directe dans le but de se créer des revenus. Elles ont compté surtout sur les ressources forestières pour se créer des revenus et pour compléter l'allocation qu'elles reçoivent déjà au trésor fédéral. Il existe des sources considérables de revenus provenant des mines dans les territoires du Nord-Ouest, si l'on adopte à ce sujet une politique sage. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nous abandonnerions nos droits dans les mines et dans le sol de ce pays, ni pourquoi un homme qui se livre à l'agriculture aurait droit aux mines qui se trouvent sur son terrain, car ces mines ne lui sont d'aucune utilité, si ce n'est s'il peut en faire une spéculation. Je ne sais pas pourquoi toutes les mines ne seraient pas considérées comme celles qui contiennent des métaux précieux. L'honorable ministre a parlé des sources de pétrole qui existent dans la région où il accorde ces terrains.

Sir JOHN A. MACDONALD : Non ; au nord de ces terrains.

M. MILLS (Bothwell) : Pourquoi la Couronne ne garderait-elle pas ces mines comme source de revenu pour les provinces qui s'établiront dans ces territoires, au lieu de les laisser gaspiller ? L'honorable ministre a dit qu'il est désirable de ne pas déterminer le prix de ces terrains, parce que cela peut empêcher l'entreprise. Le gouvernement pourrait faire ceci : il pourrait dire qu'après qu'une certaine somme aura été réalisée par la vente de ces terrains, la compagnie n'y posséderait plus d'intérêts et que les revenus provenant ensuite de ces terrains appartiendraient à la Couronne. La compagnie aurait intérêt alors à ne pas demander des prix excessifs aux colons, parce qu'elle saurait qu'après avoir réalisé le montant déterminé, elle serait obligée de remettre le surplus des revenus à la Couronne. Je crois qu'on pourrait fixer un montant maximum, ce qui ne causerait d'embarras ni à la colonisation du pays, ni à la compagnie qui accepterait l'entreprise. En faisant cela, le gouvernement prévient des abus comme ceux dont mon honorable ami a parlé. Je me rappelle moi-même un cas qui est venu à ma connaissance : Un jeune anglais avait pris un lot appartenant à la compagnie du chemin de fer Canadien, du Pacifique pensant qu'il paierait \$2.50 l'acre. Il m'a dit qu'après avoir dépensé \$1,600 en améliorations, la compagnie avait exigé \$10 de plus par acre, ce qui équivalait au coût de toutes les améliorations, de sorte qu'il lui fallut, ou sacrifier toutes ses améliorations, ou abandonner son terrain ; c'est ce que font les lords d'Irlande. Je n'ai aucun doute qu'il s'est présenté d'autres cas de même nature.